

REPRESENTATION PER MANENTE DE LA COTE D'IVOIRE AUPRES DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

N° ______/RPCI/CS/KK/ZA

La Représentation Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de la FAO, du FIDA et du PAM présente ses compliments au Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) à Rome et à l'honneur de vous faire parvenir la déclaration de **S.E.M. Kobenan Kouassi ADJOUMANI**, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République de Côte d'Ivoire à la 44ème session du Conseil des Gouverneurs de ladite organisation, qui se tiendra en vidéo conférence à Rome, les 17 et 18 février 2021.

La Représentation Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de la FAO, du FIDA et du PAM remercie le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) à Rome, de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Rome le, 10.02.2021

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

ROME





REPRESENTATION PER MANENTE DE LA COTE D'IVOIRE AUPRES DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

44 EME SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FIDA PROJET DE DECLARATION DU GOUVERNEUR DE COTE D'IVOIRE

Monsieur le Président du FIDA,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du FIDA,

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs du FIDA,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Pays,

Mesdames et Messieurs les Participants à cette 44ème session du conseil des gouverneurs,

Mesdames et Messieurs les membres de la presse,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout propos, traduire la reconnaissance du Président de la République de Cote d'Ivoire, Son Excellence Alassane OUATTARA et de son gouvernement à l'endroit du FIDA pour le choix porté sur la Côte d'Ivoire comme membre du Conseil d'Administration du FIDA pour les trois prochaines années (2021-2023). Ce choix permettra à mon pays de se prononcer sur les questions liées à la vie de l'organisation et les aspects de développement rural, centre de toutes les interventions du FIDA.

Le Conseil des gouverneurs, principal organe de décision du FIDA, comprend tous les États membres du FIDA et se réunit chaque année. Cette année, la quarante-quatrième session dont le thème est « *Le développement rural*, *condition indispensable à la résilience mondiale* » se déroule en ligne en raison de la pandémie du Corona virus. Ce thème est plus que d'actualité. Il nous permet de tirer les leçons de la crise provoquée par la COVID-19 et constitue une occasion de réfléchir sur les approches actuelles du développement et de confirmer que le modèle défendu par le FIDA apporte des solutions permettant de construire un meilleur avenir rural.

En effet, le FIDA, organisme spécialisé des Nations Unies est une institution financière internationale qui oriente exclusivement son action sur la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en milieu rural par le biais de l'agriculture et du développement rural. Investir donc dans le développement rural c'est renforcer les capacités des populations qui y vivent tout en leur permettant de mieux se préparer pour affronter les difficultés (catastrophes naturelles, inondations, sècheresse, attaques d'insectes, etc...) qui font aujourd'hui leur quotidien.

La Côte d'Ivoire a adopté en 2012, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2016. Le PNIA est aligné sur le Plan Détaillée de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), la déclinaison de ce plan en Afrique de l'Ouest (ECOWAP), et le Plan National de Développement (PND) de l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a pour objet de stimuler le développement agricole du pays dans l'optique de promouvoir la croissance économique, et de réduire la pauvreté. Le premier PNIA 2012-2016 a été suivi immédiatement par le PNIA de deuxième génération à partir de 2018 (PNIA 2018-2025)

Entre 2012 et 2019, plus de 3000 milliards de F CFA ont été injectés dans le secteur agricole, à travers le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Ces ressources ont permis, entre 2012 et 2017 (première phase de mise en œuvre du PNIA), de recapitaliser les ménages agricoles par la mise à disposition d'intrants agricoles, ainsi que de certains équipements et petits outillages.

A partir de 2018, l'approche des agropoles a été adoptée pour la mise en œuvre des projets du PNIA de deuxième génération, sur la période 2018-2025. Cette approche permet d'intégrer la chaine des valeurs dans une région donnée, de la production de la semence à la mise à marché des produits agricoles.

La mise en œuvre du PNIA a permis d'augmenter substantiellement la production agricole, à un taux de croissance annuel moyen de 8,07% entre 2012 et 2017 et un taux de croissance de 8,36% entre 2018 et 2019.

Ainsi, entre 2012 et 2019, la production vivrière a augmenté régulièrement de 11 886 535 tonnes à 18 524 924 tonnes. De même, la production des cultures de rentes a augmenté de 4980 060 tonnes en 2012, à 7845 169 tonnes en 2019.

Avec ces résultats, la Côte d'Ivoire a réussi à éliminer l'insécurité alimentaire sévère et à inverser la courbe de la pauvreté en milieu rural, selon les enquêtes réalisées par l'Institut Nationale de Statistiques (INS) en 2018.

Avec l'avènement de la COVID-19 et les restrictions observées dans le cadre du respect des mesures barrières imposées par les autorités, telles que le couvre-feu, le confinement, etc....; les activités aussi bien au niveau des producteurs que des partenaires au développement ont connues une baisse considérable.

Pour éviter une crise alimentaire, des mesures urgentes immédiates et des mesures post-COVID-19 à moyen terme s'imposaient.

A cet effet, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place le Programme d'Urgence Agricole (PURGA) d'un montant de 101,61 milliards F CFA dont 36,61 milliards financés par les Partenaires Techniques et Financiers.

C'est le lieu de féliciter le FIDA qui a contribué au financement du PURGA à hauteur de 3 milliards FCFA.

Les mesures urgentes ont permis de continuer à soutenir entre autre les efforts de production vivrière notamment l'acquisition de kits agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, outillage agricole, matériels d'irrigation, etc.), la mise en place de prestation de services mécanisés pour la réalisation des labours, l'appui à la mise à marché des produits agricoles pour un approvisionnement régulier des marchés.

Ces mesures ont permis de maintenir une situation de sécurité alimentaire acceptable pour les populations.

Pour inscrire l'impact de ces mesures dans la durée, des dispositions devront être prises pour assurer : la maitrise de l'eau, la qualité des intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires), la mise en place de prestation de services agricoles mécanisés et la mise à marchés des produits agricoles.

Sur tous ces points, le FIDA dispose d'une grande expertise dont nous pays membres doivent pouvoir profiter.

Je vous remercie.